

## 65<sup>ème</sup> PRIX NADAR règlement 2020

### Article 1 - Définition du Prix

Le Prix Nadar est organisé et décerné chaque année par l'association Gens d'images depuis 1955. La Bibliothèque nationale de France est associée au Prix Nadar depuis la création de celui-ci. En 2020, le Prix Nadar récompensera un ouvrage de photographie **publié entre le 1er octobre 2019 et le 31 octobre 2020**.

Cet ouvrage peut être, entre autres : une monographie, un livre d'auteur, un catalogue d'exposition, un essai ou un livre de recherche historique, une collection de livres.

L'ouvrage primé se démarquera par :

- la singularité de son sujet et la pertinence de ses choix éditoriaux,
- l'originalité de sa maquette qui rend le livre homogène et en cohérence avec son sujet,
- le soin apporté à sa fabrication – photogravure, impression, reliure...

### Article 2 - Critères de sélection

L'ouvrage doit :

- être édité en France par un **éditeur français** (dont le siège social est en France),
- être tiré à **500 exemplaires** minimum,
- avoir fait l'objet du **dépôt légal** à la Bibliothèque nationale de France,
- ne pas être une réédition ou un livre d'artiste,

Chaque éditeur peut proposer un ou plusieurs livres. L'éditeur lauréat en 2019 ne peut pas concourir. En cas de **coédition**, la participation pour moitié d'un éditeur français est nécessaire.

### Article 3 – Envoi des ouvrages

Les livres doivent être déposés ou envoyés **au plus tard le 15 novembre 2020 minuit**, en **deux exemplaires** à l'adresse ci-dessous.

Merci de bien préciser l'adresse exacte en intégralité sur le paquet :

Escourbiac – Prix Nadar

Porche, Interphone : #1028, cour, esc. N, 5ème gauche ascenseur

258 rue Marcadet 75018 Paris

*Bureaux ouverts du lundi au vendredi 8 h.30 – 12 h.30 puis 14 h.00 – 19 h.00*

Chaque envoi doit être accompagné en **version papier** :

- d'un communiqué de presse et/ou présentation d'une dizaine de lignes de l'ouvrage,
- d'une présentation de la maison d'édition.

Ces éléments doivent également être envoyés en **version numérique**, accompagnés du

visuel de la couverture de l'ouvrage (jpg ou png), à [prix-nadar@gensdimages.com](mailto:prix-nadar@gensdimages.com) avant le 15 novembre 2020 minuit.

## **Article 4 – Valorisation du livre primé**

Le livre lauréat est mis en avant par une campagne de presse conduite par Gens d'images en collaboration avec la BnF. Gens d'images met à disposition de l'éditeur lauréat autant de stickers « Prix Nadar » que de livres qui restent à vendre afin d'assurer la visibilité en librairie. Une rencontre publique est organisée par Gens d'images autour du livre lauréat à Paris début 2021.

Dix livres remarquables par le jury, incluant le lauréat, sont mis en avant à la librairie du Musée Nicéphore Niépce à Chalon-sur-Saône.

Tous les livres proposés sont déposés à la Bibliothèque nationale de France, au Département des estampes et de la photographie, et à la bibliothèque du Musée Nicéphore Niépce, où ils pourront être consultés.

## **Article 5 - Le jury**

Le jury est composé de spécialistes de la photographie et de l'édition.

Le coordinateur du Prix, un représentant du Département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France, et un représentant du lauréat de l'année précédente participent de droit au jury.

L'attribution du Prix se fait à majorité simple.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.

---

## **Contacts**

Aurélié Lacouchie, Déléguée du Prix Nadar  
[prix-nadar@gensdimages.com](mailto:prix-nadar@gensdimages.com)

Nathalie Dran, contact presse  
[nathalie.dran@wanadoo.fr](mailto:nathalie.dran@wanadoo.fr) - 06 99 41 52 49